



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL BIOLLEY BAS
Fermeture de la route communale « chemin de la chapelle »
COMMUNE DE VAULX

Le Maire de la Commune de Vaulx,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment les articles L2212-1 à L2212-15 et L 2213-1 à 2213-6,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R110-2, R 411-5, R411-8, R 411-25 à R411-28,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L 131-3,

Vu l'instruction du 24 novembre 1967, modifiée, relative à la signalisation routière,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Considérant qu'il est nécessaire de fermer la route communale « chemin de la Chapelle » hameau du Biolley Bas 74150 VAULX pour assurer la sécurité des usagers, au niveau de la Chapelle,

le mardi 15 août 2021 de 9 heures à 12 heures,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité du public et des usagers durant cet évènement,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits **le mardi 15 août 2021 de 9 heures à 12 heures**, sur le chemin de la Chapelle, au niveau de la Chapelle du Biolley Bas.

Article 2 : Tout véhicule gênant l'évènement sera verbalisé par la Gendarmerie Nationale de Meythet/La Balme de Sillingy.

Article 3 : Les restrictions de circulation prévues dans les précédents articles, ne s'appliquent pas aux véhicules de secours et services de sécurité.

Article 4 : La Commune de Vaulx est chargée de mettre en place les barrières de sécurité et tous les panneaux de signalisations et d'interdictions.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Préfecture de la Haute-Savoie.

Article 6 : Le Maire de la Commune de Vaulx et le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Meythet/La Balme de Sillingy sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de faire appliquer le présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales et dont ampliations sera faite à :

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meythet/La Balme de Sillingy

Monsieur le Commandant du Centre de Secours Départemental d'Epagny

A Vaulx, le 02 août 2023

Le Maire,
Isabelle VENDRASCO

Affiché le : 04 AOUT 2023

Notifié le :

Télétransmis le :

